

PICTOGRAMMES DE SECOURS



Emplacement et direction d'une sortie habituelle : le signal doit être placé près d'une porte pour indiquer qu'il s'agit d'une sortie habituellement utilisée.



Chemin vers un poste de secours ou un dispositif de sauvetage : cette flèche de direction montre le chemin vers un poste de premiers secours ou un poste de sauvetage.



Direction d'une sortie de secours vers la gauche : ce pictogramme doit être utilisé pour indiquer le chemin à suivre pour atteindre une sortie de secours.



Téléphone pour le sauvetage et les premiers secours : ce pictogramme permet de signaler un téléphone entrant en communication avec la standardiste pour lui signaler un accident.



Emplacement d'une sortie de secours : ce signal est à placer au-dessus de la porte de la sortie de secours.



Civière : ce signal permet d'indiquer le lieu où est placée la civière dans l'établissement, en précisant tant les chemins d'accès que les portes des locaux où elle est entreposée.



Numéros d'étages : ce signal est à placer sur tous les paliers. Il doit reprendre le numéro de l'étage correspondant.



Douche de sécurité : ce signal permet d'indiquer la présence d'une douche de sécurité.



Poste de 1^{er} secours : la porte du local de secours et de soins d'urgence doit être marquée de ce pictogramme.



Rinçage des yeux : ce signal permet d'indiquer la présence d'une douchette de rinçage pour les yeux.

PICTOGRAMMES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



Téléphone pour la lutte contre l'incendie : ce pictogramme permet de signaler un téléphone entrant en communication avec la standardiste pour l'avertir d'un début d'incendie ou d'un danger. Cette personne peut alors alerter les équipiers de première intervention et faire l'annonce auprès du Service régional d'incendie.



Chemin vers un matériel de lutte contre l'incendie : cette flèche de direction montre le chemin vers un matériel de lutte contre l'incendie. Afin de ne pas être confondu avec la direction d'une issue de secours, il doit être accompagné d'un second pictogramme précisant la nature du dispositif de lutte contre l'incendie.



Lance à incendie : ce signal permet de signaler la présence d'une lance à incendie, d'un dévidoir à alimentation axiale, ou d'une armoire pour hydrant à alimentation axiale.



Extincteur : il vise à signaler la présence d'extincteur(s) portatif(s), mobile(s) sur roues ou d'unités mobiles d'extinction.



Echelle de lutte contre l'incendie : ce signal permet de signaler la présence d'une échelle à incendie dans l'établissement.